



Livret d'accueil Stagiaire

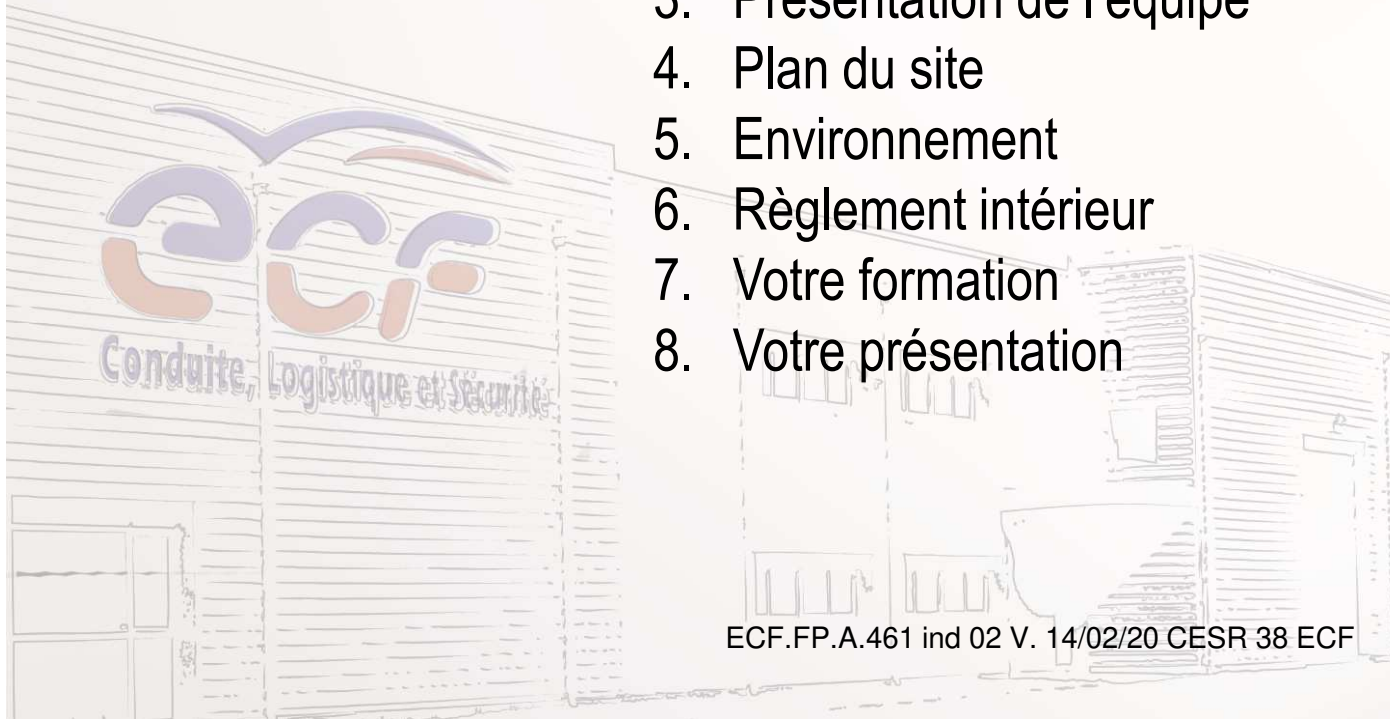
Bienvenue à l'ECF !





Votre accueil dans notre organisme

1. Présentation
2. Mot de la direction
3. Présentation de l'équipe
4. Plan du site
5. Environnement
6. Règlement intérieur
7. Votre formation
8. Votre présentation



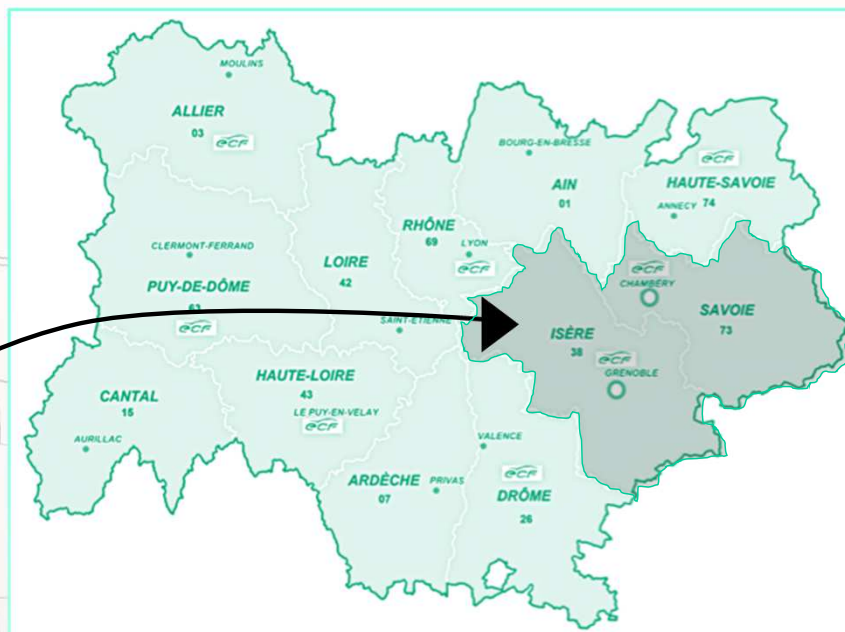
Présentation notre organisme



CESR 38 ECF

Organisme de formation créé en 1978
Présent sur les départements de l'Isère et de la Savoie

ECF,
Un groupe national
dans la Formation



Présentation notre organisme



Les formations dispensées

Voitures avec remorques

- Permis B code 96
- Permis BE



Transport Routier de Marchandises

- Permis poids lourd, catégorie « C » et « C1 »
- Permis super lourd, catégorie « CE » et « C1E »
- FIMO Conducteurs Routiers de Marchandises |
- FCO Conducteurs de Marchandises
- Titre Professionnel Conducteur Routier sur Porteur
- Formation « Transport sous Température dirigée »
- Formation « Conduite Rationnelle des Véhicules Lourds »
- Transport des Matières Dangereuses (ADR-APTH)
- Formation Passerelle Marchandises



Transport Routier de Voyageurs

- Permis Transport en Commun, catégorie « D »
- FIMO Conducteurs de Transport de Voyageurs
- FCO Conducteurs de Transport de Voyageurs
- Formation Passerelle Voyageurs
- Titre Professionnel Conducteur Routier Interurbain de Voyageurs



Présentation notre organisme



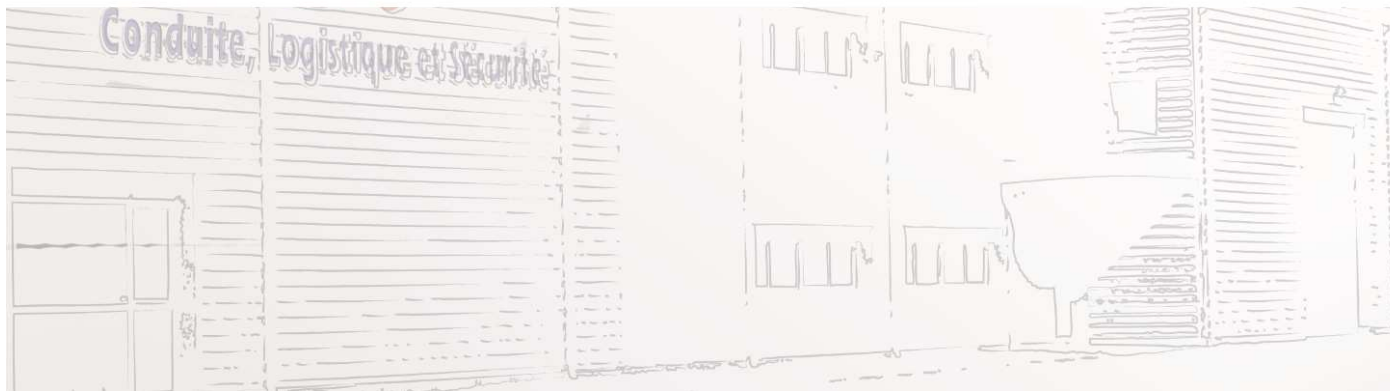
Formation d'Enseignants de la Conduite

- BEPECASER « Tronc Commun »
- Formation de Formateur Post Permis



Autres

- Maîtrise et Sécurité Routière en entreprise sur Véhicules Légers ou Lourds
- Formation Post Permis
- Stages de récupération de points
- Tests Psychotechniques



Mot de la direction



La Direction CESR 38 ECF ainsi que l'ensemble du personnel de l'Agence vous souhaitent la bienvenue.

Notre organisme est certifié ISO 9001, de ce fait, quelque soit votre Financement et/ou Co-financement (Personnel, Entreprises, CIF, OPCA, Région, FSE ...) le plus important durant la formation sera

VOUS



Mot de la direction



Pour cela, afin de recueillir vos suggestions, nous avons mis en place les actions suivantes :

- L'équipe Administrative, Commerciale et de Direction est présente et est à votre écoute avant les cours, pendant la pause et après les cours, cela pendant les horaires d'ouverture de l'Agence ou sur rendez-vous
- Une adresse mail vous permettra également de communiquer avec notre organisme et notamment le service Qualité : **qualite@ecf-38.fr**

(N'oubliez pas de mentionner dans le mail vos nom, prénom, lieu de formation, nom de l'action et bien sûr vos remarques)

- une **fiche signalétique** est aussi à votre disposition au bureau du secrétariat ou auprès de votre formateur,
- Un **questionnaire** vous sera également distribué en fin de formation pour recueillir votre niveau de satisfaction

Présentation de l'Equipe



A VOTRE SERVICE

Une équipe de 65 personnes est à votre service

Alain MAEDER Directeur

a.maeder@ecf-38.fr – Tél : 04 76 75 80 17

Béa VICENTE Responsable de la Formation Professionnelle Isère et Savoie

b.vicente@ecf-38.fr - tél : 04 76 75 76 32

Stacy Referent handicap

contact@ecf-38.fr – 04 76 75 63 72

ECF ST EGREVE	ECF VOGLANS
Conseils en formations professionnelles Karim ABDELATI Conseiller en formation k.abdelati@ecf-38.fr - tél : 04 76 75 80 16	Conseils en formations professionnelles Hasna KALLEL, Conseillère en formation h.kallel@ecf-38.fr – tél : 06 08 99 60 12
Accueil formations professionnelles Isabelle CANDIOTTO formapro@ecf-38.fr 04 76 75 80 16	Accueil formation professionnelle Caroline MASSON voglans@ecf-38.fr 04 79 54 22 61

Accueil des Personnes en situation de handicap



Les Instituts de Formation Professionnelle ECF ont mis en place une politique d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'ERP*, tous nos sites sont :

- accessibles aux personnes en situation de handicap
- dotés de places de parking réservées à proximité immédiate des zones d'accueil

Les équipes administratives, pédagogiques sont sensibilisées à l'accueil des personnes en situation de handicap pour :

- prendre en compte le handicap dès qu'elles en ont connaissance
- orienter la personne vers la Référente handicap qui lui propose un entretien individuel

En fonction de cet entretien :

- informer le Directeur Pédagogique
- évaluer la nécessité d'aménagement du parcours de formation : adaptation du déroulé pédagogique, des moyens techniques...

Tout au long du parcours, la Référent-e handicap **Balme Stacy** se tient à disposition des personnes et reste un contact privilégié avec les structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

*ERP = Etablissement Recevant du Public www.youtube.com/watch?v=WguRVMjQgUQ;
<https://www.youtube.com/watch?v=wUN3h35WOQo>

Environnement



1. Co-voiturage

Dans le cadre de notre Responsabilité face à l'environnement, il est nécessaire d'essayer de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Pour cela, durant la formation, si vous avez la possibilité d'effectuer vos trajets domicile/Centre de Formation à plusieurs dans le même véhicule, nous vous invitons fortement à le faire.

Dans ce cas, nous vous demanderons de prévenir le formateur lors de la pré-programmation des groupes de conduite, notamment en cas d'horaires décalés et/ou postés.

Par ailleurs nous sommes engagés dans une démarche RSE (Développement Durable), vous trouverez afficher notre Charte RSE.

Environnement



2. Hébergement et Restauration

Modalités pratiques

Restauration sur Sites

Une salle de détente est réservée aux stagiaires. Elle est équipée :

- de micro-ondes
- de distributeurs de boissons chaudes et de boissons fraîches, d'un distributeur de sandwiches

Restauration hors sites de formation

Possibilité de Restauration à moins de 5 minutes du centre de formation : Restaurants, Brasseries, Sandwicheries

ECF ST EGREVE	ECF VOGLANS
CAP 38 – ETAMA en direction de CARREFOUR ST EGREVE ou DIESE VALLEE (Avenue de L'Isle Brune)	Centre village de VOGLANS) ou ZI les Landiers (direction CHAMBERY)

Hébergements `

A moins de 5 minutes du centre de formation

ECF ST EGREVE	ECF VOGLANS
Hôtel CAMPANILE, Hôtel ARENA	Hôtel LE CERVOLAN – Hôtel QUICK PALACE



Transport

Manutention et Levage

Logistique

Travaux Publics

Sécurité Routière

Le règlement de notre organisme complet vous a été transmis
lors de votre inscription.

Une copie de ce règlement est affiché et à votre disposition.

Nous profitons de cette présentation pour vous faire
un rappel sur les points essentiels



Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connus de tous les stagiaires.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme

Boissons alcoolisées et substances illicites :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées. Il est interdit de consommer et d'importer des substances illicites dans les locaux.

Interdiction de fumer :

En application de la loi fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer et vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours, de pauses et dans les ateliers. Il est interdit de fumer lors des vérifications effectuées autour des véhicules.

INTERDICTION DE FUMER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68€ ou à des poursuites judiciaires

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 3889 (téléc. info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)
Décret n°2006-1360 du 10 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire de 150€ ou à des poursuites judiciaires

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 3889 (téléc. info service coût d'un appel vers un fixe et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile)
Décret n°2017-432 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif

Règlement intérieur



1. Sécurité sur le centre

Utilisation des machines et du matériel :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'après autorisation par le formateur qui a en charge la formation suivie.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Consignes sur les aires d'évolution

Les consignes de circulation sur l'ensemble des aires d'évolutions (hall et pistes) sont définies par des plans de circulation présent sur le site. Ces consignes sont à suivre obligatoirement, notamment lors de vos passages à pied dans les différentes zones.



Equipement de protection individuel

Le port des EPI est obligatoire dans certaines formations, notamment l'ensemble de nos formations réalisées sur pistes de conduite

Règlement intérieur



2. Horaires et Absences

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voix d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage de manière hebdomadaire. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application de sanctions. En cas d'absence, les heures ne pourront être reportées et ne donneront lieu à aucun dédommagement.

En règle générale, sauf aménagement, les horaires sont les suivants :

8H - 12H / 13H00-16H00
ou en travail en équipe : 6H - 13H ou 13H - 20H

Les stagiaires sont tenus d'être présent sous peine de l'application de sanctions

Les seuls absences justifiées sont celles définies par le code du travail, à savoir :

- Les absences pour raisons médicales justifiées dans les 48 heures par un certificat médical (le stagiaire ayant au préalable averti immédiatement par téléphone).
- Les absences pour congés pour événements familiaux

Règlement intérieur



3. Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement ;
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre ;
- Soit en une mesure d'exclusion définitive (dans les conventions passées avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncés ci-dessus).

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise ;
- L'employeur et l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une stage dans le cadre d'un congé de formation.

Votre formation

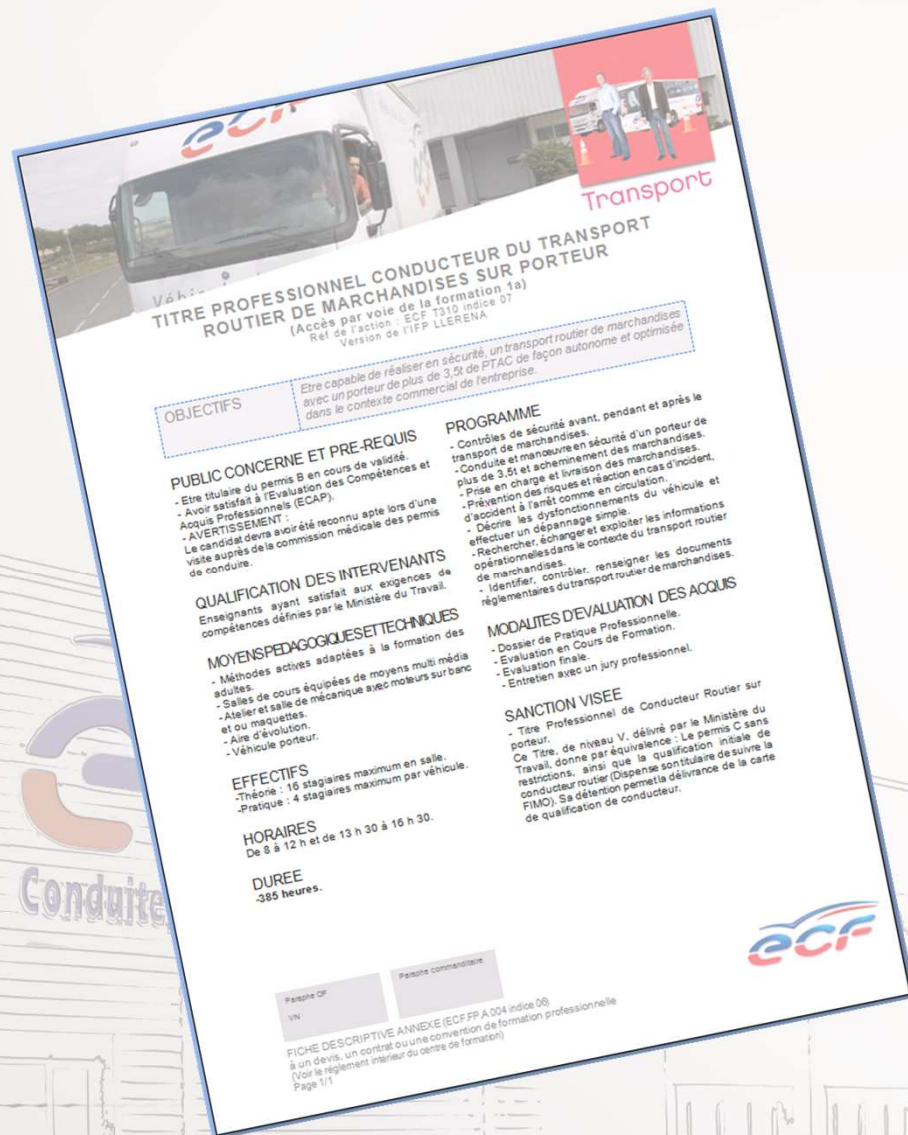
Transport

Manutention
et Levage

Logistique

Travaux
Publics

Sécurité
Routière



Objectif
Pré requis
Sanction visée
Programme de formation
Calendrier prévisionnel

Votre formation



Nos 3 temps pédagogiques

Durant votre formation, vous pourrez rencontrer trois organisations pédagogiques :

1. Le Face à Face Pédagogique collectif ou individuel

En formation pratique ou théorique, le formateur vous transmet un savoir, une méthode de travail et des « outils » pour faciliter votre apprentissage

2. Temps de travail en atelier encadré

Le formateur évalue votre progression pédagogique et vous oriente sur les thèmes que vous devez perfectionner en autonomie individuellement et/ou en groupe par ateliers. Le formateur encadre ces ateliers pour dispenser des rappels pédagogiques.

3. Temps de travail en autonomie

Apprendre un métier, c'est également apprendre l'autonomie. Des périodes d'acquisition autonome de compétences (Webformation, apprentissage des fiches Orales/Ecrites, Code ...) ou période de révision en autonomie (mise à disposition d'une salle, d'un véhicule) sont mises en place. Ce qui permet de réduire le temps passé chez vous à apprendre et/ou réviser



Et vous?

Tour de table de présentation

Merci de remplir votre fiche de renseignement des stagiaires.

L'ensemble des éléments sont obligatoires et doivent être complétés de manière lisible.

Ces informations seront repris pour vos différents documents administratifs
(édition de vos titres, dossiers de rémunération ou prise en charge...)





Transport



Manutention
et Levage



Logistique



Travaux
Publics



Sécurité
Routière

Bonne formation à l'ECF !

